



INFOS MUNICIPALES

JUIN 2020

LE MOT DU MAIRE

La fibre optique est arrivée dans votre commune

Vous allez désormais pouvoir bénéficier de débits Internet inégalés.

Malheureusement en raison de la crise et des mesures sanitaires, aucune réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre ne pourra être organisée.

Cette information est toutefois disponible sur notre site www.losange-fibre.fr pour découvrir les différentes étapes préalables à votre demande de raccordement :

1. tester votre éligibilité sur le lien <https://www.losange-fibre.fr/eligibilite/>
2. télécharger la plaquette d'informations utiles à votre raccordement <https://losange-fibre.fr/inc/uploads/2019/10/Plaquette-particulier-finale.pdf>
3. découvrir les offres du Fournisseur d'Accès Internet de votre choix, présent sur votre commune <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

Nous attirons votre attention qu'en cette période de crise sanitaire, même si les Fournisseurs d'Accès Internet sont joignables à distance pour la souscription d'un abonnement, nous ne pouvons pas garantir la réalisation du raccordement de votre habitation dans les délais habituels.

Le technicien respectera scrupuleusement les recommandations des autorités sanitaires et appliquera les mesures barrières pour se protéger et vous protéger.

Dans cette attente, vous pouvez vous-même vérifier comment le fil téléphonique arrive dans votre habitation (entre la rue et l'intérieur du logement) car la fibre sera posée en parallèle de celui-ci.

Vous pouvez également suivre les modalités de raccordement à la fibre optique en vidéo animée sur Losange TV : <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/losangetv/>

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet www.losange-fibre.fr

Pour toute question, n'hésitez pas à utiliser la rubrique « contactez-nous »

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.



NOUVEAUX HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

LUNDI—MERCREDI—SAMEDI—9H—12H

JEUDI 17H—19H

DISTRIBUTION DE MASQUES EN TISSU DANS LA COUR DE L'ÉCOLE :

JEUDI 11 JUIN : 17H—19H30

SAMEDI 13 JUIN : 9H—12H

Nous sommes conscients de l'état actuel du cimetière et nous allons faire au mieux pour y remédier au plus vite

Merci de votre bonne compréhension

Nous avons tous constaté l'invasion de moustiques. Le SIABAVE nous confirme que le traitement annuel par hélicoptère a été effectué mi-avril. Les conditions climatiques hivernales ont rendu ce traitement inefficace et malheureusement aucun autre traitement n'est possible.

Madame, Monsieur,

Le 15 mars 2020, vous avez élu, dans des circonstances inédites, le nouveau conseil municipal et nous vous en remercions. Nous sommes conscients que beaucoup ont hésité ou renoncé à venir s'exprimer afin d'éviter de s'exposer à des risques sanitaires et nous les comprenons.

Le confinement auquel nous avons été astreints depuis le 17 mars a profondément modifié notre vie quotidienne et municipale, puisqu'il n'a pas été possible d'installer ce nouveau conseil municipal.

Monsieur Hannotin a continué, aidé de la nouvelle équipe, à agir, même à distance, pour apporter la meilleure contribution possible et permettre à chacun de traverser cette période en continuant à veiller et à garantir l'essentiel. Merci au personnel administratif et technique qui a assuré la continuité des services.

Le 25 mai 2020, c'est dans un contexte particulier que j'ai pris mes fonctions de Maire. On ne s'engage pas dans la vie communale par envie d'honneur ou de prestige, on le fait par passion avec la volonté de servir sa commune et c'est dans cet esprit qu'adjoints et conseillers municipaux ont hâte de se mettre au travail. Je les remercie de la confiance qu'ils m'ont accordée.

Monsieur Hannotin cède sa place de Maire, après trente sept années passées au service de la commune. En 37 ans, que de satisfactions, de problèmes à résoudre, d'affaires à traiter mais vivre une fin de mandat aussi difficile psychologiquement était inimaginable ! Au nom de tous, MERCI.

Nous héritons d'une commune agréable à vivre et aux finances saines. Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa famille et de cette liberté retrouvée.

Nous venons de vivre une période sans précédent, compliquée et quelque peu surréaliste. Certains ont pu être touchés de près ou de loin par la maladie. Les commerces, les entreprises, les salariés, les parents, les enfants ont parfois beaucoup souffert de cette situation. Je souhaite que tous retrouvent une certaine sérénité.

Notre village compte beaucoup de soignants, de personnel de caisse, d'éboueurs, de routiers, d'enseignants qui ont souvent mis leur vie en danger et celle de leur famille pour prendre soin de notre santé et assurer notre quotidien. Je les remercie bien sincèrement et je souhaite que l'on n'oublie pas leur dévouement.

Cela fait beaucoup de « merci », mais ce petit mot qui avait tendance à disparaître me semble indispensable et devrait être utilisé plus souvent encore.

J'espère avoir le plaisir de vous croiser dans le village ou en mairie. N'hésitez pas à prendre rendez-vous, notre équipe sera disponible pour répondre à vos questions ou préoccupations.

La vie reprend peu à peu son cours mais je compte sur vous pour continuer à respecter les consignes de sécurité sanitaires afin de sortir au plus vite de cette situation et pouvoir passer un agréable été. Prenez soin de vous et des vôtres.

A bientôt...

Le Maire
Nadine POULAIN



EXTRAITS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2020

Présents : 19
Excusés : 0
Pouvoirs : 0

ELECTION DU MAIRE :

Monsieur HANNOTIN procède à l'installation du Conseil Municipal.
Ensuite il donne la présidence au membre le plus âgé du Conseil, Madame SMETT Monique qui ensuite invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire.
Madame Nadine POULAIN est élue à la majorité absolue, 19 voix sur 19. Elle est proclamée Maire et est immédiatement installée.

ELECTION DES ADJOINTS :

La commune devant disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif du Conseil, il a été décidé de garder ce nombre à cinq adjoints. Après que le Maire ait constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée, il a été procédé à l'élection.

Ayant obtenus la majorité absolue par 19 voix sur 19, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste proposée par le Maire : 1er adjoint : Philippe REMEN, 2ème adjoint : Sophie JOUEN, 3ème adjoint : Manuel MARX, 4ème adjoint : Catherine GERMOND, 5ème adjoint : Damien LUGNIER.

Le Maire informe qu'une commission supplémentaire fera l'objet d'un arrêté pour nommer un conseiller délégué, en l'occurrence Monsieur Christophe NILLESSE agissant pour l'aménagement et la sécurité

Le Conseil Municipal a remercié Monsieur HANNOTIN pour les 37 années passées au sein de sa commune.

SÉANCE DU 03 JUIN 2020

Présents : 19
Excusés : 0
Pouvoirs : 0

N°10-2020 délégation du maire de certaines attributions du conseil municipal

Considérant la nécessité pour des raisons de réactivité et d'efficacité de la gestion communale de confier au maire des attributions,
Après avoir entendu l'énumération des délégations

confiées, le conseil municipal à l'unanimité des membres DECIDE : de déléguer au maire ces attributions.

Le maire a obligation de rendre compte des décisions prises sur délégation au conseil municipal lors de la séance suivante.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

N°11-2020 Indemnités de fonction du Maire, des adjoints, du conseiller délégué

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour, 7 abstentions DECIDE :

- ◇ de fixer l'indemnité de Mme POULAIN Nadine, maire de la commune, à 90% du montant de référence.
- ◇ de fixer à compter du 1er juin dernier, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence :
 - ◇ 1er adjoint, Mr REMEN, 90%
 - ◇ 2ème adjoint, Mme JOUEN Sophie, 90%
 - ◇ 3ème adjoint, Mr LUGNIER Damien, 90%
 - ◇ 4ème adjoint, Mme GERMOND Catherine, 90%
 - ◇ 5ème adjoint, Mr MARX Manuel, 90%
- ◇ de fixer à 408.38 € brut, à compter du 1er juin, les indemnités de fonction au conseiller délégué,
 - ◇ Mr NILLESSE Christophe
 - ◇ D'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.
 - ◇ D'autoriser Madame le maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

N°12-2020 Formation des commissions

COMMUNICATION INTRA ET EXTRA MUNICIPALE :

Président : Philippe REMEN, membres : Marie MONTIGNY, Monique SMETT, Françoise POIRET, Damien LUGNIER, Anthony GOBRON, Elodie HENAU, Evelyne CHARTON

FLEURISSEMENT CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

Présidente : Sophie JOUEN, membres : Manuel MARX, Monique SMETT, Françoise POIRET, Maryline HUBIER, Fabien THOMAS, Michael HUCHON, Nadine MAGRIT

VIE CULTURELLE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :

Président : Damien LUGNIER, membres : Marie MONTIGNY, Nadine MAGRIT, Sophie JOUEN, James DE REKENEIRE, Maryline HUBIER, Fabien THOMAS, Philippe REMEN, Fabien JAVELOT, Sandra BANIÈRE

MEDIATHEQUE :

Président : Damien LUGNIER, membres : Sandra BANIÈRE, James DE REKENEIRE, Marie MONTIGNY, Evelyne CHARTON

BATIMENTS URBANISME :

Présidente : Catherine GERMOND, membres : Damien

LUGNIER, Serge AGNESSENS, Monique SMETT, Françoise POIRET, Manuel MARX, Sophie JOUEN, Fabien JAVELOT, Michael HUCHON, Anthony GOBRON

ESPACES VERTS VOIRIE :

Président : Manuel MARX, membres : Sophie JOUEN, Monique SMETT, Françoise POIRET, Fabien THOMAS, Serge AGNESSENS, Michael HUCHON

AMENAGEMENT SECURITE :

Président : Christophe NILLESSE, membres : Catherine GERMOND, Françoise POIRET, Monique SMETT, Serge AGNESSENS

APPEL D'OFFRES :

Membres : Manuel MARX, Damien LUGNIER, Catherine GERMOND, Fabien JAVELOT
Maire et trésorier sont membres d'office

N°13-2020 Représentants des associations et organismes locaux

ADMR : Evelyne CHARTON
ANCIENS COMBATTANTS : Monique SMETT
ECOLE DE MUSIQUE : Evelyne CHARTON
FAMILLES RURALES : Françoise POIRET
US ARDRE ET VESLE : Serge AGNESSENS
LA JONC'K : Damien LUGNIER
PETANQUE : Maryline HUBIER
TENNIS DE TABLE : Sandra BANIÈRE
TENNIS : Christophe NILLESSE
BADMINTON : Damien LUGNIER
ESAT DE JONCHERY : Maryline HUBIER
Prévention routière : Catherine GERMOND

N°14-2020 Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le maire de la collectivité à

- 6 membres élus par le conseil municipal, complété par le Maire, Président.

- ◇ 6 membres nommés par le maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social

N°15-2020 Elections des représentants du conseil municipal

au sein du conseil d'administration du CCAS.

Sont élus, Evelyne CHARTON, Nadine MAGRIT, Monique SMETT, James DE

REKENEIRE, Françoise POIRET, Maryline HUBIER

INFORMATIONS DIVERSES :

Madame Le Maire informe que la fibre optique est disponible sur le village.

Tous les renseignements concernant le raccordement figurent dans le compte rendu du conseil municipal

M. REMEN Philippe présente les différents modes actuels de communication et la nouvelle page sur les réseaux sociaux « Village de Jonchery sur Vesle »

Des projets sont en cours en partenariat avec Morgane de la Médiathèque

Mme JOUEN Sophie informe que les fleurs de la commune sont arrivées. Compte tenu des mois de confinement, préparation des massifs et fleurissement sont à faire simultanément. Les bénévoles, les élus et le personnel technique font le nécessaire pour organiser et faire les plantations.
Merci à tous.

M.LUGNIER Damien expose les difficultés de planification des événements compte tenu de la situation. Sauf évolution majeure, on s'achemine vers des annulations ou des événements réduits (fête de la musique, brocante, animations du 14 juillet)

Mme GERMOND Catherine fait un point sur les différentes étapes administratives et techniques de la construction d'un bâtiment. Un rendez-vous est programmé avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'architecte concernant le futur atelier communal.

La visite de l'ancienne école maternelle et du cinéma a permis de constater l'état des bâtiments.

Une étude approfondie va être menée afin de prendre position sur l'avenir de ces bâtiments.

D'autre part, la croix située au milieu de l'ancien cimetière doit faire l'objet d'une réparation urgente. Des contacts sont pris.

M. MARX Manuel informe qu'il a fait le tour des espaces verts de la commune. Un partenariat avec la commission fleurissement est nécessaire pour mener à bien les projets d'aménagements.

D'autre part, il a été constaté un arbre dangereux dans le parc municipal. Il sera abattu prochainement et le parc municipal fermé pendant l'intervention.

Les arbres du parc feront l'objet d'une inspection afin de planifier les élagages nécessaires.

M. NILLESSE Christophe explique le rôle de sa commission - suivre les dossiers de sécurité des bâtiments et équipements - relation avec la gendarmerie

- ◇ Le système actuel de vidéo-surveillance devient obsolète.
- ◇ Etudier son remplacement.

-Travail en collaboration avec la commission des bâtiments sur tous les sujets de sécurité